

Recours au Règlement

Les hausses de tarif ont été annoncées dans la *Gazette du Canada* et à venir jusqu'à il y a environ deux semaines, 26 Canadiens avaient exprimé leur inquiétude à cet égard.

M. Jerry Pickard (Essex—Kent): Monsieur le Président, ma question s'adresse au même ministre.

Les faits allégués par le ministre ne sont pas tout à fait exacts. En fait, lorsque les hebdomadaires sont distribués à l'extérieur de la région où ils sont publiés, ils sont touchés par ces hausses de 880 p. 100.

Cela représente un triple coup asséné par les conservateurs au Canada rural. Il y a la TPS de 7 p. 100 imposée sur les imprimés, l'imposition de la TPS de 7 p. 100 sur le tarif postal, et les hausses de tarif postal de 880 p. 100, trois mesures qui constituent une attaque brutale contre le Canada rural, le même genre d'attaque que les réductions de service de Radio-Canada.

Le ministre mettra-t-il fin à cette fiscalité insensée et à ces hausses injustes du tarif postal?

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, le député a fait d'une voix forte et crieur un préambule erroné et ridicule.

La réponse à sa question est non.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA RECEVABILITÉ DES PÉTITIONS

M. Bill Blaikie (Winnipeg Transcona): Je ne m'attendais pas à avoir un tel auditoire pour ma question de privilège, monsieur le Président. J'ai présenté il y a deux mois, soit le 17 octobre, une pétition concernant l'intention du gouvernement et du ministère du Revenu d'imposer des frais de stationnement à des centaines d'employés du Centre des données fiscales de Winnipeg.

Depuis plus de deux mois maintenant, j'attends que le greffier des pétitions se prononce sur la recevabilité de cette pétition. J'estime que cela entrave ma capacité de m'acquitter de mes fonctions de député chargé de représenter des électeurs que ces frais de stationnement inquiètent.

Si la pétition doit être considérée irrecevable, la décision en ce sens aurait sûrement pu être prise à l'heure qu'il est et j'aurais pu trouver d'autres façons de porter cette question à l'attention de la Chambre. Je n'ai pas pu le faire car j'ai essayé de respecter la procédure, mais celle-ci prend beaucoup trop de temps.

J'estime qu'il a été porté atteinte à ma capacité de représenter des gens qui, non seulement s'inquiètent de ces frais de stationnement injustes qu'on veut les forcer à payer, mais s'y opposent tout simplement. J'estime qu'on m'a compliqué la tâche.

J'espère qu'on pourra régler cette question. Rien ne saurait excuser d'avoir mis si longtemps à juger de la recevabilité d'une pétition et à déterminer si je pouvais la présenter. Si la pétition n'est pas recevable, je trouverai une autre façon de faire valoir les préoccupations de mes électeurs.

M. le Président: Je vais étudier la question et vous en faire rapport.

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, j'aimerais présenter une motion de voies et moyens qui intéressera tous ceux qui s'interrogent sur la façon dont s'appliquera la TPS dans le cas des vendeurs à domicile, des chauffeurs de taxi et de l'industrie touristique.

Conformément au paragraphe 83(1) du Règlement, j'aimerais déposer un avis de motion des voies et moyens concernant la Loi sur la taxe d'accise et d'autres lois visant la mise en application de la taxe sur les produits et services; je demande par la même occasion que l'étude de la motion soit inscrite à l'ordre du jour.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

Mme Marlene Catterall (Ottawa—Ouest): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, je vous ai fait part de mon intention d'invoquer le Règlement. Je tiens compte de ce que vous avez dit à ce moment.